

Interview de Catherine Lalumière: le Conseil de l'Europe et la CSCE (Paris, 17 mai 2006)

Source: Interview de Catherine Lalumière / CATHERINE LALUMIÈRE, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Paris: CVCE [Prod.], 17.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:02:44, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_catherine_lalumiere_le_conseil_de_l_europe_et_la_csce_paris_17_mai_2006-fr-8ddb6380-501b-495a-9a7e-5367a85358ca.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Catherine Lalumière: le Conseil de l'Europe et la CSCE (Paris, 17 mai 2006)

[Étienne Deschamps] Quid de la CSCE?

[Catherine Lalumière] La CSCE a été présente et elle se réunit d'ailleurs à Paris dès l'automne... c'est en automne 1990 que la CSCE se réunit à Paris et, je me rappelle, à l'époque j'ai fait des pieds et des mains pour que le Conseil de l'Europe y participe. Et c'est ce qui s'est passé. Parce que, justement, cette réunion de Paris, vise à réfléchir à une nouvelle architecture de l'Europe et je considère que le Conseil de l'Europe, à tout le moins, est un des artisans de cette architecture. Donc, il est présent, avec droit de parole – je me rappelle m'être exprimée –, avec une forte approbation – alors, ça, ça me fait sourire – du président Bush-père qui, entendant parler de nos efforts pour la démocratie, les droits de l'homme, etc., applaudissait. Fort soutien des États-Unis pour l'action du Conseil de l'Europe dans cette nouvelle Europe, dans cette nouvelle configuration européenne.

Mais pendant toute cette période, la CSCE a joué son rôle et j'ai eu à cœur – du côté de la CSCE, c'était la même intention – de travailler en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Conseil de l'Europe-CSCE, nous avons les mêmes buts. Alors, le champ géographique de la CSCE était plus vaste que le Conseil de l'Europe, surtout à l'époque; d'autre part, le champ des compétences plus vaste que celui du Conseil de l'Europe, puisque la CSCE s'occupe des questions militaires et de l'économie, choses qui ne sont pas dans les compétences du Conseil de l'Europe. Donc il n'y avait pas de confusion, si vous voulez, entre les deux, mais dans notre champ de compétences juridiques et politiques sur le régime, nous avons des instruments plus précis: la Convention européenne des droits de l'homme et toutes les conventions du Conseil de l'Europe, qui nous permettaient d'entrer dans le concret avec des nouveaux pays partenaires, chose que la CSCE ne pouvait pas faire.

Donc, nous avons moins de partenaires que la CSCE, un champ de compétences plus limité, mais des instruments juridiques et politiques plus précis et plus ambitieux. Donc, action complémentaire.